

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MAI 2019

Le lundi vingt mai deux mille dix-neuf, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Nadine LELIEVRE

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BOUIX Benoist, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COUPARD Marie, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DENIEUL Philippe, DUVAL Léa, EMERY Benoît, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOYER Patrick, GOYER Lionel, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LAJOINIE Michel, LECHAT Brigitte, LEDOUX Jean, LELIEVRE Nadine, LEPINETTE Francis, LEVESQUE Marcel, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, QUOUILLAUT Véronique, RALLU Philippe, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François, TESSIER Jean-Luc, TRONCHET Sébastien ;

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs

BOULARD Dominique n'est pas suppléée, ni représentée,
BOUQUET Stéphanie n'est pas suppléée, ni représentée,
BOURGETEAU Gérard a donné pouvoir à M. EMERY Benoît,
COSSON Frédéric n'est pas suppléé, ni représenté,
COURNE Alain a donné pouvoir à Mme MENON Claudine,
DROUIN Jean-Louis a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
EDOUARD Thierry a donné pouvoir à M. FORESTO Dominique,
EVETTE Gérard est suppléé par Mme LOUVEL Marie-Thérèse,
GOSNET Robert est suppléé par M. GESLIN Bruno,
LABRETTE-MENAGER Fabienne a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
LEMASSON Jean-Edouard est suppléé par Mme CORDIER Nelly,
RAGOT Jean-Marc est suppléé par M. DENOS Philippe,
TRAC Jean n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard est suppléé par M. HUREAU Jean-Louis.

Date de convocation :
14 mai 2019

Date d'affichage :
27 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 55

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 06 mai 2019: Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Avis sur modification du PLU de Rouessé-Fontaine – projet d'usine de méthanisation

Vente à Sarthe habitat du terrain rue Hatton situé à Fresnay sur Sarthe – construction quinze logements locatifs

Plan climat air énergie territorial (information)

Contrat Territoire Région (information)

Démission de M. Didier GOSNET Commune de Livet-en-Saosnois – nouveau suppléant M. Bruno GESLIN (information)

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs - poste batterie percussions EMDT suite départ d'un professeur

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Annulation délibération 2019-01-28/002 – vente terrain à JULIEN LEGAULT PAYSAGES

TOURISME

Modification des statuts de l'office de tourisme des Alpes Mancelles

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

AVIS MODIFICATION PLU ROUESSE-FONTAINE – PROJET USINE METHANISATION

DELIBERATION N°2019-05-20/068

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Par courrier du 30 avril 2019, M. le Maire de Rouessé-Fontaine sollicite l'avis du Conseil communautaire sur la modification simplifiée du PLU nécessaire dans le cadre du projet d'installation d'une usine de méthanisation sur la zone d'activités économiques de Rouessé-Fontaine.

Le projet se situe en zone AUa du PLU. Les ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) à usage d'activité industrielle y sont autorisées mais pas les ICPE agricoles. Or, les installations de production de biogaz à partir d'entrants majoritairement agricoles sont considérées comme des ICPE agricoles.

Il convient donc de modifier le PLU pour autoriser les ICPE agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de Rouessé-Fontaine ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 51

dont pour : 51

dont contre : 0

dont abstention : 0

M. GESLIN, maire de la Commune de Rouessé-Fontaine indique qu'il a assisté à une réunion à la DDT avec les porteurs de projet. Le Conseil municipal a donné un avis favorable ; l'avis de la Cdc est requis en tant que gestionnaire de la zone. La modification du PLU passe en conseil municipal le 21 mai ; L'enquête publique durera un mois. Le Conseil municipal délibérera à l'issue.

VENTE SARTHE HABITAT – TERRAIN RUE HATTON A FRESNAY-SUR-SARTHE – LOGEMENTS SOCIAUX

DELIBERATION N°2019-05-20/069

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. GOYER-THIERRY ne fait pas usage du pouvoir donné par Mme LABRETTE-MENAGER.

Dans le cadre du projet de construction de 15 logements locatifs sociaux pour personnes âgées rue Hatton à Fresnay-sur-Sarthe, Sarthe Habitat va se porter acquéreur du foncier.

Vu l'avis du service du Domaine en date du 20 février 2019,

La cession se fera aux conditions suivantes :

- les parties des parcelles cédées à Sarthe Habitat sont issues des parcelles cadastrées AH n°149, 204, 336 et 349 pour un total d'environ 2 205 m² ;
- La cession se fera au prix de 15,00 €.
- Un acte authentique sera rédigé par maître TERMEAU avec la participation de Maître JOYEAU pour assister Sarthe habitat ;
- Les frais inhérents seront à la charge de Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la cession des parcelles concernées aux conditions énoncées ci-dessus ;
- Confie le transfert de propriété des parcelles concernées à Maître TERMEAU (de Cdc des Alpes Mancelles à Cdc haute Sarthe Alpes Mancelles) ;
- Confie la réalisation des actes à Maître TERMEAU avec la participation de Maître JOYEAU ;
- Autorise le Président à signer les actes et tous documents s'y rapportant.

Votants : 51

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 1

M. le Président rappelle que la Commune avait cédé le terrain à la Cdc qui le cède à son tour à Sarthe Habitat. Les terrains restants seront entretenus par la Cdc.

Plan climat air énergie territorial (information)

M. le Président indique que le Conseil communautaire de la Cdc de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a délibéré favorablement pour prendre la compétence PCAET et la transférer au Pays de la Haute Sarthe. Le Pays doit donc modifier ses statuts pour prendre la compétence et ensuite les Communautés de Communes délibéreront pour valider les statuts du Pays et transférer la compétence PCAET au syndicat. M. ROBIN indique que cela sera vu tout prochainement en bureau et en comité syndical.

Contrat Territoire Région (information)

Le tableau des projets subventionnés est distribué en séance.

L'enveloppe concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques a été éclatée en 7 dossiers :

Beaumont-sur-Sarthe

Bourg-le-Roi

Fyé RD 338

Fresnay-sur-Sarthe - centre

Fresnay-sur-Sarthe - Gare Hutte

Sougé-le-Ganelon

Saint-Léonard-des-Bois

Deux dossiers n'ont pas pu être retenus : Oisseau-le-Petit et Gesnes-le-Gandelin.

Ces dossiers seront placés en liste d'attente si les communes le souhaitent.

Avant l'été, un courrier sera adressé aux communes pour s'assurer que tous les projets inscrits seront bien réalisés et les dossiers de demande de subvention déposés avant juin 2020. Si un dossier n'est pas réalisé, le financement retombe dans le pot commun et sera attribué aux dossiers sur liste d'attente.

Démission de M. Didier GOSNET Commune de Livet-en-Saosnois - nouveau suppléant M. Bruno GESLIN (information)

PERSONNEL

MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS – POSTES EMDT DELIBERATION N°2019-05-20/070

Rapporteur : M. Fabrice GOYER-THIERRY

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant au sein de l'Ecole de Musique Danse et Théâtre :

- de la demande de disponibilité d'un agent contractuel
- de la demande de baisse de son temps de travail d'un agent titulaire
- de la réorganisation des interventions en milieu scolaire à la rentrée de septembre 2018-2019

Il est proposé de créer les postes permanents suivants :

- CULT 30 – Poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet, 10 heures 30 minutes hebdomadaires, – professeur de batterie et percussions
- CULT 31 – Poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet, 02 heures 30 minutes hebdomadaires, – professeur de clarinette
- CULT 32 – Poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet, 05 heures 30 minutes hebdomadaires, – professeur de formation musicale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise les créations de postes telles que présentées ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget général,
- Donne tous pouvoirs au Président pour fixer la rémunération et procéder au recrutement,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 51

dont pour : 51

dont contre : 0

dont abstention : 0

Il est précisé que cette délibération ne génère pas de dépenses supplémentaires ; l'enveloppe globale reste identique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNULATION DELIBERATION 2019-01-28/002 – VENTE TERRAIN MARESCHE A JULIEN LEGAULT

DELIBERATION N°2019-05-20/071

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

M. RELANGE ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Par délibération n°2019-01-28/002, le Conseil communautaire a décidé de vendre un terrain à l'entreprise PAYSAGES JULIEN LEGAULT.

Par courrier du 26 avril 2019, l'entreprise informe de sa décision de renoncer à l'acquisition de ce terrain compte tenu de la réaction hostile des riverains et de la position des élus du Conseil municipal de la Commune de Maresché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité. :

- Annule la délibération n°2019-01-28/002,
- Charge M. le Président de notifier cette décision à l'entreprise et au notaire, Maître RELANGE ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 51
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 1

Mme REIGNIER confirme la situation.

TOURISME

MODIFICATION STATUTS OFFICE DE TOURISME DES ALPES MANCELLES DELIBERATION N°2019-05-20/072

Rapporteur : M. Philippe RALLU

M. Pascal DELPIERRE ne participe pas au débat, ni au vote.

Par délibération n°2017-05-15/149, le Conseil communautaire a adopté les statuts de l'office de tourisme des Alpes Mancelles fusionné.

Par délibération n°2018-07-09/117, le Conseil communautaire a approuvé des premières modifications à ces statuts.

Il convient d'apporter de nouvelles modifications à ces statuts concernant :

- L'adhésion des hébergements qualifiés ou classés ;
- Les votes réalisés sans distinction des collèges en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire (à l'exception du renouvellement des administrateurs des collèges bénévoles ou socio-professionnels) ;
- L'attribution des sièges au Conseil d'administration en cas de vacance des sièges ;
- La création de commissions de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les modifications dans les statuts de l'office de tourisme des Alpes Mancelles telles que présentées en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Votants : 51
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 1

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2019-05-20/073

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-

13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers), n°2017-06-12/172 (fixation tarifs région Déclit/Cyberbase), n°2018-05-23/091 (gestion des baux professionnels en cours) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE ENVOYES EN AVRIL/MAI 2019				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
09/04/2019	FIDUCIAL	118.90 €	DIVERS BUREAUTIQUE	CCHSAM
10/04/2019	ACCESSIT	540.80 €	IMPRESSION VOIE VERTE LES MEES CHERANCE	COMMUNICATION
10/04/2019	ACCESSIT	1 260.00 €	CREATION PANNEAUX VOIE VERTE LES MEES CHERANCE	COMMUNICATION
11/04/2019	GC SERVICE FORESTIER	2 976.00 €	BOULCLE DE LA SARTHE TERRAIN DE LOISIRS ST LEONARD DES BOIS	TOURISME
15/04/2019	SUEZ RV NORMANDIE	4 660.00 €	5 ECO BOIS MONOFLUX+ TRANSPORT	DECHETS
17/04/2019	LE BON SCEN ART	1 350.00 €	CONTRAT GROUPE TANKUS THE HENGE 28/07/2019	GASSEAU
17/04/2019	LE BON SCEN ART	1 800.00 €	CONTRAT GROUPE LA GAPETTE 21/07/2019	GASSEAU
17/04/2019	TON ZINC	800.00 €	CONTRAT GROUPE TON ZINC 04/08/2019	GASSEAU
25/04/2019	AXIANS	1 457.78 €	FOURNITURE ET PRESTATIONS CABLAGE RESEAU	CDS
25/04/2019	ROIMIER	420.77 €	ARMOIRE METALLIQUE	PISCINE
25/04/2019	AXIANS	985.41 €	FOURNITURE ET PRESTATIONS POSTE FIX	DECHETTERIE
25/04/2019	COMITE FETES CHERISAY	350€ TTC	ENCART COMICE CHERISAY 2019	COMMUNICATION
26/04/2019	MUSIC ALENCON	194.00 €	GUITARE IMS JEANNE	EMDT
30/04/2019	ACCESSIT	218.00 €	DEPLACEMENT ET POSE PANNEAU	ZA BERUS
30/04/2019	ROIMIER	82.95 €	BUTOIR CALE JEU 6 TOURNEVIS	SERVICE TECHNIQUE
30/04/2019	SOCOTEC	690.00 €	DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE	ESPACE JEUNES COMMUNAUTAIRE
30/04/2019	SECURIMED	1 009 90€ + 201,17€ HT	2 ARMOIRES EXT POUR DEFIBRILLATEUR ET PHARMACIES EMDT BEAUMONT FRESNAY ET DECHETTERIES	SECURITE
02/05/2019	ACCESSIT	309.35 €	ENROULEURS KAKEMONOS	COMMUNICATION
02/05/2019	EQUIP JARDIN	260.00 €	SOUFFLEUR THERMIQUE	ST
02/05/2019	DIRECT FILET	124.00 €	TOILE OMB	GASSAU
06/05/2019	GARAGE LALOQUETTE	522.53 €	REPARATION RADIATEUR	VEHICULES
06/05/2019	RAMEZ LASSAY	21.70 €	SONATINE ET SONATE	EMDT
06/05/2019	MPO FENETRES	264.36 €	MOTEUR FILAIRE DELTA DORE	DECLIC
06/05/2019	ORNE HEBDO	81.80€ TTC	ABONNEMENT JOURNAL FORMULE DUO	COMMUNICATION
10/05/2019	DISTRIMED	81.18 €	OXYMETRE TENSIOMETRE...	MSP FRESNAY
13/05/2019	BEBE 9	180.00 € TTC	CARTE CADEAU POUR LAURA	CCHSAM
13/05/2019	HEXAGONE	896.70 €	GRILLES PARALLELES	PISCINE
13/05/2019	ARPLUS	29 000.00 €	ISUZU M21 SPRING	VEHICULES
14/05/2019	NADIA SIGNALISATION	687.60 €	PANONCEAU, POTEAU ET COLLIER	MSP FVE
14/05/2019	PROLIANS	112.49 €	CLE ELPHALOCK	MSP FRESNAY
14/05/2019	ROIMIER	158.50 €	CHAUSSURES BOITES CLE...	SERVICE TECHNIQUE
15/05/2019	BUREAU VALLEE	108.16 €	PLASTIFIEUSE AGRAF CALCULATRICE	LE GASSEAU

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE			
Date	Signataire	Montant	Objet
22/04/2019	LEFEUVRE ANAIS	85% AU DEPOSANT	CONVENTION DE DEPOT A LA BOUTIQUE DU DOMAINE DU GASSEAU CERAMIQUES
09/05/2019	PRINCESSE MARMELADE	65% AU DEPOSANT	CONVENTION DE DEPOT A LA BOUTIQUE DU DOMAINE DU GASSEAU CONFITURES
07/05/2019	JB BERTRAND	75% AU DEPOSANT	CONVENTION DE DEPOT A LA BOUTIQUE DU DOMAINE DU GASSEAU MIEL
02/05/2019	M. REIGNIER	85% AU DEPOSANT	CONVENTION DE DEPOT A LA BOUTIQUE DU DOMAINE DU GASSEAU OBJETS BOIS TOURNE
06/05/2019	Mme RIGOT	80% AU DEPOSANT	CONVENTION DE DEPOT A LA BOUTIQUE DU DOMAINE DU GASSEAU PEINTURES SUR TISSUS

CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Signataire	Montant	Objet

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS			
Date	Signataires	Montant éventuel	Objet

ARRÊTE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant

Voteurs : 51
 dont pour : 51
 dont contre : 0
 dont abstention : 0

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. RALLU évoque la communication sur la voie verte Les Mées-Chérancé et la réalisation d'un flyer et de panneaux et demande si les maires des communes concernées souhaitent travailler sur le contenu. Une date de réunion sera proposée à M. BEAUDOIN et M. TRONCHET.
- M. le Président informe les membres de l'assemblée de l'organisation par la Cdc d'un forum sur l'accomplissement des démarches en ligne le 05/06/2019 avec plusieurs partenaires. Une invitation a été distribuée en séance ainsi que des affiches à apposer dans les mairies.

La séance est levée à 20h47.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2019-05-20/68
2019-05-20/69
2019-05-20/70
2019-05-20/71
2019-05-20/72
2019-05-20/73

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 27 mai 2019.
La secrétaire de séance, Mme Nadine LELIEVRE.